

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE  
M.R.C. DE MASKINONGÉ



## AVIS PUBLICS PROMULGATION

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017, le conseil a adopté le Règlement no 435 portant sur la publication des avis publics de la Municipalité d'Yamachiche.

Lors de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2019, le conseil a adopté le Règlement no 437 décrétant des travaux de remplacement et de bouclage de conduite d'aqueduc et voirie pour la rue Gérin-Lajoie comportant une dépense de 818 478,88 \$ et des travaux de remplacement et bouclage de conduite d'aqueduc pour les rues Gelinus et boul. Duchesne comportant une dépense de 337 963,16 \$ et décrétant un emprunt d'excédant pas 1 156 442,04 \$ remboursable en 20 ans dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019, le conseil a adopté le règlement no 472 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Yamachiche.

Les règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité situé au 366, rue Sainte-Anne, Yamachiche, du lundi au vendredi, et ce, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À YAMACHICHE, CE 20<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2019.

Marie-France Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-France Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Yamachiche, MRC de Maskinongé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié les avis ci-dessus conformément à la loi, le 20 décembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 décembre 2019.

Marie-France Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière